

Dans le rétro !



Tout un manège !

En décembre 2018, 128 enfants et 82 adultes ont assisté au spectacle « Tout un manège » avec la compagnie Ooo.

A travers une ambiance douce, petits et grands ont observé deux artistes : une dessinatrice qui peint, découpe, souffle des bulles, plie son papier...

Un musicien qui s'empare de plusieurs instruments pour illustrer différentes comptines : « Petit escargot... », « Les petits poissons dans l'eau... ».

Les formations !

De septembre à décembre 2018, 31 assistantes maternelles sont parties en formation avec le RIPAME : « Sauveteur Secouriste du Travail » et « Gestion du stress et relaxation ».

A noter, les assistantes maternelles ont le droit à 58 heures par an de formation rémunérées par AGEFOS PME.

Retrouvez toutes les propositions de formations organisées par le RIPAME sur le livret (reçu à votre domicile en décembre dernier).



Plus d'info ?
Cliquez sur les logos !

Contact :

02 99 96 59 77 / ripame@argentre-du-plessis.fr

Comité de rédaction :

E.Dufil / M.Beliard/ R.Orvain, Animatrices RIPAME



Agenda

Pour mieux connaître le territoire

Questionnaire envoyé par courrier en décembre à retourner au RIPAME avant le 15 février 2019 (par mail, par courrier ou en espace jeux).

Réunion sur le site du département

www.assistantsmaternels35.fr

Accompagnement individuel sur l'utilisation du site et la mise à jour de son espace personnel : *quelle information dois-je mettre ? Comment me valoriser via ce site internet ?* Il est important que ce site soit à jour pour faciliter les démarches de recherche des parents.

Ce site est un outil important pour le RIPAME : pensez à vous mettre à jour !

Mercredi 20 février 2019

14h à 16h à La Guerche de Bretagne (à confirmer)

Mardi 19 mars 2019

19h30 à 21h30 à Argentré du Plessis (en mairie)

Limitées à 10 places - Sur inscription

Espace-jeux d'Argentré-du-Plessis (sur inscription)

Tous les mardis en semaine impaire,
Tous les jeudis
Sauf pendant les vacances scolaires

Intervention d'une kinésithérapeute au sein des espaces jeux

Cette professionnelle de santé sera disponible et à votre écoute pour répondre à vos questions et partager son expérience sur le développement moteur de l'enfant.

Jeudi 4 avril 2019 et Mardi 7 mai 2019

Prochaines matinées de motricité à Argentré-du-Plessis :

07/02, 21/03, 2/05, 4/06 et 13/06

De 09h30 à 11h



Zoom sur...

Les modifications tarifaires à partir de janvier 2019

Revalorisation du SMIC : 10.03€ brut

Taux horaires minimum légal pour les assistants maternels : 2.82€brut/h (au lieu de 2.78€ brut/h pour 2018)

Les indemnités d'entretien :

2.65€/journée d'accueil jusqu'à 8 h de garde
3.08€/ journée d'accueil de 9h- montant en vigueur depuis le 1 er janvier 2019

Ce montant peut être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant. L'indemnité d'entretien n'est pas soumise aux cotisations et contributions sociales. Elle n'est pas remise en cas d'absence de l'enfant.

Les cotisations salariales : A compter du 1^{er} janvier 2019, deux évolutions des cotisations sociales interviennent :

> D'une part, la loi de financement de la sécurité sociale du 22 décembre 2018 introduit une évolution des cotisations retraite : 4.01% au 1^{er} janvier 2019 au lieu de 3.9% en 2018 (3.10 % retraite complémentaire + 0.8% AGFF).

> D'autre part, la loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 sur les mesures d'urgence économique et sociale prévoit un dispositif de réduction des cotisations sociales salariales au titre des heures supplémentaires et complémentaires applicable à compter de la période d'emploi de janvier 2019.

Cette exonération s'applique aux employeurs d'assistants maternels agréés et de gardes à domicile. Le site Pajemploi est en cours d'évolution pour permettre le calcul de cette exonération. De ce fait, Pajemploi préconise de « *continuer à déclarer les heures supplémentaires ou complémentaires des salariés comme habituellement* ». Ce positionnement implique que des régularisations seraient réalisées a posteriori.

Sans l'exonération des cotisations salariales des heures supplémentaires et complémentaires prévue par la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018, **le montant des cotisations salariales est de 21.99%** (au lieu de 21.88% au 1^{er} octobre 2018).

Au coin lecture ?



Flic flac
Flic flac floc
C'est la pluie qui tombe
Flic flac
Flic flac floc
De plus en plus fort
Pluie tu me mouilles
Tu me chatouilles
Me voilà trempé de la tête jusqu'aux pieds !



Au cœur des émotions de l'enfant par D'Isabelle Filiozat



Comment réagir face aux larmes, aux cris, aux " caprices "... ? Les adultes sont souvent démunis devant l'intensité des émotions de l'enfant. Ils cherchent à les calmer, à faire taire les cris, les pleurs... Hors l'émotion a un sens, une intention. Elle est guérissante. Ce livre très concret tire ces exemples du quotidien, aide les adultes à comprendre les émotions de l'enfant et son besoin d'exprimer ses sentiments. Tout cela pour mieux l'accompagner vers l'autonomie et la sérénité

A partager avec le tout petit !